



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE À HUIS CLOS AU 1578 CHEMIN DU FER À CHEVAL À SAINTE-JULIE ET PAR VISIOCONFÉRENCE LE :

MERCREDI 27 OCTOBRE 2021, À 16:30 HEURES

CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES ÉTABLIES POUR LA PÉRIODE RELATIVE À LA COVID-19 PERMETTANT DE DÉLIBÉRER ET VOTER À UNE SÉANCE PAR TOUT MOYEN DE COMMUNICATION.

Était présent à Sainte-Julie :

Monsieur Daniel Plouffe Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée

Participaient par visioconférence :

Madame Marilyn Nadeau	Vice-Présidente et Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Madame Diane Lavoie	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Yves Corriveau	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Denis Parent	Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Suzanne Roy	Déléguée de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Daniel Plouffe.

Participaient également par visioconférence comme observateurs

Monsieur Claude Gauthier	Maire de la Ville de Richelieu
Monsieur Sylvain Casavant	Maire de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Étaient également présents à Sainte-Julie :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 2021;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 septembre 2021;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Transaction et quittance à entériner – Recommandation du CE
 - 5.2 Départ – Policier temporaire
 - 5.3 Désistement – Préposé aux communications
 - 5.4 Fin d'emploi – Policier temporaire
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Lettre d'entente entre la Régie et le syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 5002 – Recommandation du CE
 - 6.2 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projet de règlements – Politiques – Adoption;
 - 7.1 Politique de financement – Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - 7.2 Politique de financement – Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
 - 7.3 Règlement 40 – Régime de retraite des employés cadres – Avis de motion et dépôt de projet
 - 7.4 Règlement 41 – Régime de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications – Avis de motion et dépôt de projet
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.3 Calendrier des séances 2022 – Projet
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:31 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y retirant le point suivant :

CA-21-2314



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Point 5.4 Fin d'emploi – Policier temporaire.

En en y ajoutant le point suivant :

- Point 6.3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2315

POINT 3 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2021;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2021 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2316

POINT 4 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 septembre 2021

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 8 septembre 2021;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 8 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS**

CA-21-2317

POINT 5.1 **RÉSOLUTION**

Transaction et quittance à entériner – Recommandation du CE

ATTENDU la transaction et quittance intervenue entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent et l'employé numéro 50149;

ATTENDU la confidentialité de cette transaction et quittance intervenue en présence de l'arbitre Denis Provençal;

ATTENDU que cette transaction fut signée le 30 septembre par toutes les parties impliquées;

ATTENDU que la Régie avait consulté son président avant de signer cette transaction et quittance étant donné les délais serrés;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par le Directeur et la Secrétaire-Trésorière;

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration ont été informés du contenu de l'entente;

ATTENDU la résolution CE-21-3592 adoptée le 13 octobre 2021 par le Comité Exécutif de la Régie recommandant d'entériner la transaction et quittance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la transaction et quittance intervenue devant l'arbitre Denis Provençal entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent et l'employé numéro 50149 le 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2318

POINT 5.2 **RÉSOLUTION**

Départ – Policier temporaire

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier temporaire :

- Bruno Lamontagne

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 10 octobre 2021;

- Bruno Lamontagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Désistement – Préposé aux communications surnuméraire

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère en Ressources humaines, en référence à la résolution CE-21-3591 – Embauche – Préposés aux communications surnuméraire, faisant état que le candidat suivant s'est désisté de son emploi avant son entrée en fonction :

- Alexandre Bélanger

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ce désistement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Suzanne Roy

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le désistement au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposé aux communications surnuméraire;

- Alexandre Bélanger

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.4

RÉSOLUTION

Fin d'emploi – Policier temporaire

Ce point fut retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

CA-21-2319



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6 **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-21-2320

POINT 6.1 **RÉSOLUTION**

Lettre d'entente entre la Régie et le syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 5002 – Recommandation du CE

ATTENDU la lettre d'entente portant sur la modalité pour le traitement par volet des autres frais que ceux de gestion du *régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie* soumise ce jour aux membres du Comité Exécutif;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par la Secrétaire-Trésorière;

ATTENDU la résolution CE-21-3593 adoptée le 13 octobre 2021 par le Comité Exécutif de la Régie recommandant d'accepter les termes de la lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les termes de la lettre d'entente devant lier la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 sur les modalités pour le traitement par volet des autres frais du régime de retraite que ceux de gestion;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière à signer l'original de ladite lettre d'entente soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2321

POINT 6.2 **RÉSOLUTION**

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.2 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Parent
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 318 702,21 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2322

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Mandat à la Secrétaire-Trésorière et au Directeur – Services professionnels externes

ATTENDU qu'une analyse du climat de travail a été réalisée au cours de l'année 2020;

ATTENDU le plan d'action élaboré par le comité paritaire sur le climat de travail;

ATTENDU que malgré l'avancement des travaux du plan d'action, les policières et policiers ne semblent pas percevoir d'amélioration;

ATTENDU les échanges avec la direction et les membres du conseil, il est convenu de requérir les services de professionnels externes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE CONFIER à la Secrétaire-trésorière et au Directeur le mandat de requérir des offres de services de professionnels externes afin d'améliorer la communication dans le cadre du climat de travail;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT – POLITIQUES – ADOPTION

CA-21-2323

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Politique de financement – Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU l'obligation d'établir une politique de financement prévue à l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*;

ATTENDU le projet de politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent déposé ce jour et dont les membres du Comité exécutif ont déjà pris connaissance lors de la réunion du 13 octobre 2021;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par la Secrétaire-Trésorière;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2324

POINT 7.2 **RÉSOLUTION**

Politique de financement – Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU l'obligation d'établir une politique de financement prévue à l'article 142.5 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*;

ATTENDU le projet de politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent déposé ce jour et dont les membres du Comité exécutif ont déjà pris connaissance lors de la réunion du 13 octobre 2021;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par la Secrétaire-Trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de bureau et préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-21-2325

POINT 7.3 **RÉSOLUTION**

Règlement 40 – Régime de retraite des employés cadres – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Martin Damphousse, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 40 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* ».



No de résolution
ou annotation

CA-21-2326

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 7.4 **RÉSOLUTION**

Règlement 41 – Régime de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Yves Corriveau, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 41 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 8 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

POINT 8.1 **CORRESPONDANCE**

I. Soumise au Comité Exécutif du 13 octobre 2021 :

Aucune

II. Soumise au Conseil d'Administration du 27 octobre 2021 :

Aucune

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 **CALENDRIER DES SÉANCES 2022 – PROJET**

Les Élus prennent connaissance du tableau déposé.

POINT 9 **VARIA**

POINT 9.1 **EFFECTIFS DE LA RÉGIE**

Madame Maud Allaire souligne qu'avec une population toujours grandissante, le conseil devra rapidement se pencher sur la possibilité de mandater une firme externe afin d'évaluer la structure et les effectifs de la Régie et d'y apporter des recommandations.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-21-2327

POINT 9.2
RÉSOLUTION
Motion de remerciements

ATTENDU la décision Madame Suzanne Roy, de quitter son rôle de mairesse de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU que Madame Roy a siégé au sein du Comité exécutif et du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent durant les 16 dernières années;

ATTENDU que tous les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier Madame Roy pour le travail accompli au sein du Comité exécutif et du Conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU qu'ils désirent souligner son intégrité, sa disponibilité et sa collaboration continue durant toutes ces années avec la Direction de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration
APPUYÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration

ET RÉSOLU :

DE REMERCIER chaleureusement Madame Suzanne Roy pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

DE LUI SOUHAITER une excellente retraite;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-21-2328

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Roy
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


DANIEL PLOUFFE
Président